J'ai vu et entendu ce que je raconte. Je reste même au-dessous de la vérité, craignant que l'on ne me taxe d'exagération. Mais je n'exagère rien; cette persécution était le prélude d'une révolution dont je devais être la première victime.

(A suivre).

NOUVELLES DIVERSES

Les Pères de l'Assomption

Cette semaine ont été jugés et condamnés les vénérables Religieux de l'Assomption qui dirigent le journal la Croix. Inutile de dire que nous sommes avec eux, d'âme et de cœur. En leur personne c'est une de nos libertés publiques qu'on a indignement foulée aux pieds. Ce qu'il y a de plus stupéfiant, dans la condamnation qui les atteint, c'est qu'elle est prononcée sur la réquisition de la Franc-Maçonnerie. La Franc-Maçonnerie ose accuser les Religieux de l'Assomption de faire partie d'une association non autorisée et de s'occuper de politique! Et la Franc-Maçonnerie elle-même estelle donc autorisée? Ne s'occupe-t-elle point de politique, surtout de politique électorale? Elle s'est vantée, au contraire, dans des documents récemment publiés, d'être un Etat dans l'Etat et de dicter au gouvernement ses résolutions! Qu'est-ce qu'une pareille comédie?

Non seulement les catholiques, mais tous les honnêtes gens, à quelque parti qu'ils appartiennent, sont du côté des condamnés. Il est vrai que la condamnation semble avoir été prononcée pour la forme, c'est-à-dire pour donner aux sectaires un os à ronger : 16 francs d'amende pour chacun des douze accusés et la dissolution de la Congrégation. Nous voudrions bien savoir comment s'opérera cette dissolution et comment on pourra supprimer le vaillant journal la Croix. Car c'est cette publication qui offusque les Loges. « C'est en réalité, dit aujourd'hui l'Autorité, pour le compte de la Franc-Maçonnerie que le Ministère opère. Aujour-d'hui, cela ne peut plus faire de doute pour personne. »

Jugement par ordre

Pour justifier l'inspiration maçonnique dont il est parlé dans la note précédente, on nous communique un renseignement bien curieux au sujet des votes de la Haute-Cour, et dont le *Journal de Péronne* garantit l'authenticité:

« A la fin de septembre dernier, à Trouville, un ancien député à l'Assemblée nationale, ancien ministre plénipotentiaire, M. Target, oncle de M. André Buffet, à qui des amis témoignaient la peine qu'ils éprouvaient de voir le jeune ménage Buffet si uni, menacé d'une séparation par la prison, répondit : « Oh! mon Dieu, Mme Buffet ira à l'étranger avec son mari. La prison, nous n'avons pas à la craindre, car le convent maçonnique, qui vient d'avoir lieu, a décidé que ce serait la peine du bannissement ».